

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2026/093*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour le troisième trimestre de la saison 2025/2026

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2026/050 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Méry-sur-Oise est adhérente de l'association Ecrans VO (26 cinémas du Val d'Oise),

Considérant que le cinéma municipal La Luciole est partenaire du dispositif « Collège au cinéma » initié par Ecrans VO,

Considérant que dans le cadre de ce dispositif le Conseil départemental du Val d'Oise prend en charge le coût des places de cinéma des collégiens, fixé à 2,80 € par élève, sous la forme d'une subvention,

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention de 215,60€ (deux cent quinze euros et soixante centimes) correspondant à la prise en charge des entrées cinéma lors des projections « collège et cinéma » pour le troisième trimestre de la saison 2025/2026 à la Luciole.

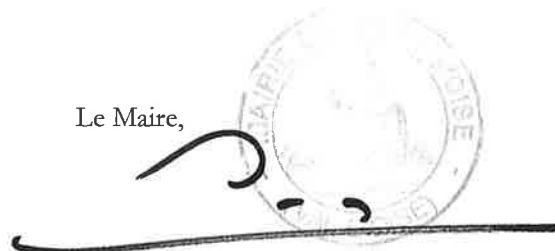
Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- Le Directeur des finances de Méry-sur-Oise
- La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

095-219503943-20260427-17-AR

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Publication le : 27-04-2026



Direction de la Culture

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

DISPOSITIF COLLÈGE AU CINÉMA Année scolaire 2025 / 2026

Nom de la structure : La Luciole

Trimestre concerné : Troisième Trimestre

Dates butoirs d'envoi :

- Trimestre 1 : 6/02/2026
- Trimestre 2 : 8/05/2026
- Trimestre 3 : 10/07/2026

Ce dossier accompagné des pièces à fournir est à retourner par courriel, à :
nadege.bourny@valdoise.fr et directiondelaculture@valdoise.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce formulaire doit être rempli par toute structure sollicitant une subvention auprès du Département du Val d'Oise, en soutien au dispositif national « Collège au cinéma ». Il ne constitue en aucun cas un droit à subvention.

Les subventions font l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les dossiers sont instruits par la direction de la Culture.

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur les supports de communication du projet, et notamment à faire figurer le logotype du Département. À cet égard et pour obtenir le logo, merci de prendre contact avec **la Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

En cas d'inexécution totale ou partielle, ou de retard pris dans l'exécution du projet, le bénéficiaire s'engage à en informer sans délai le Département.

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces obligatoires pour toutes les structures :

- ☒ Le présent document rempli
- ☒ Bordereau CNC justifiant du nombre d'élèves accueillis dans le cadre du Dispositif
- ☒ RIB (si changement en cours d'année scolaire, merci de bien vouloir nous avertir)

Pour les associations et structures privées (uniquement pour le 1^{er} trimestre) :

- ☐ Statuts à jour
- ☐ Contrat d'Engagement Républicain signé
- ☐ Procès-verbal du Conseil d'Administration adoptant le nouveau tarif à 2,80 € et précisant la date

Pour les communes et intercommunalités (uniquement pour le 1^{er} trimestre) :

- ☐ Délibération du Conseil municipal ou communautaire décidant de l'opération

2. IDENTIFICATION

- Nom / Dénomination (précisez le nom de la mairie, association, autre) : Ville de Méry-sur-Oise
- Statut juridique : Collectivité territoriale
- Numéro SIRET : 219 503 943 000 17
- Nom du représentant légal et fonction : M. Pierre-Edouard EON, maire
- Adresse du siège social : 14, Avenue Marcel Perrin – 95540 Méry-sur-Oise

Structure :

- Nom de la structure : La Luciole
- Nom du directeur : Emilie Dannely
- Adresse électronique : emilie.dannely@merysuroise.fr

Personne chargée de la présente demande de subvention :

- Nom :
- Fonction :
- Téléphone :
- Adresse électronique :

Nom collège(s)	Date(s) projection	Nombre d'élèves ayant assisté à la projection					
		Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3	
		6e/5e	4e/3e	6e/5e	4e/3e	6e/5e	4e/3e
Jacques-Yves Cousteau	14 / 04 / 2026		77				
TOTAL ÉLÈVES		77					
Montant demandé (nb élèves x 2,80€*) (*Assemblée Départementale, délibération n° 1-46 de la séance du 24 novembre 2023)		215,60€					

☐ *Le Peuple Loup*

☐ *Persepolis*

☐ *Peau d'Âne*
☐ *Blancanieves*

☒ Edward aux Mains d'Argent

VILLE DE MERY SUR OISE

COLLEGE JACQUES YVES COUSTEAU

rue Courtil Bajou
95540 MERY SUR OISE**FACTURE**

Edité le Mardi 14 avril 2026

Commande **U1738****Edward aux Mains d'Argent - Mardi 14 avril 2026 à 09:00**

INVITATION	6 places	0,00 €
College au Cinema	77 places	215,60 €
<i>Total séance</i>		<i>215,60 €</i>

Total des places	83 places	215,60 €
-------------------------	------------------	-----------------

Total TTC	215,60 €
dont TVA à 5.50 %	11,24 €

Règlements:

RESTE A PAYER	215,60 €
----------------------	-----------------

095-219503943-20260427-17-AR

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Publication le : 27-04-2026

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

EON PIERRE-EDOUARD

représentant(e) légal(e) de la structure : La Luciole

certifie exactes les informations du présent dossier.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Val d'Oise
au titre de l'aide au dispositif « Collège au cinéma 2025 / 2026 »,
pour le trimestre n° 3 :

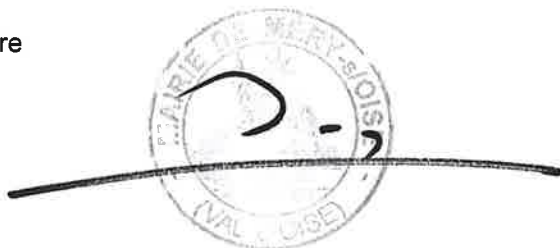
215,60

€

Fait le : 29 / 01 / 2026

à : Méry-sur-Oise

Signature

A circular official stamp of the Maire de Méry-sur-Oise, Val d'Oise, is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Eon'. A long, horizontal black line is drawn across the entire signature and stamp area.

095-219503943-20260427-17-AR

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Publication le : 27-04-2026